

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 08/11/2019
Reçu en préfecture le 08/11/2019
Affiché le 
ID : 065-246500573-20191105-2019_124B-DE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2019

N° 2019-124B

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :
10
Qui ont pris part à la délibération :
7
Dont 0 procurations
Votes pour : 7
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation :
29 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, 5 novembre, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du Château Ségure à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (7) : BEYRIE Maryse, CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, LACAZE Noël, ROTGE Gilbert

Absents excusés : ISOART Jean-Michel, MIR Jean-Henri, MOUNIQ Jean

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose le projet de convention de partenariat pour la diffusion de données ouvertes et intelligentes EPCI et COMMUNES avec le Département des Hautes-Pyrénées.

La Loi pour une République numérique (LOI n°2016-1321 du 7 octobre 2016) crée l'obligation pour les organisations publiques de publier sur internet leurs bases de données, sous réserve notamment d'anonymisation et de protection de la propriété intellectuelle et du secret des affaires.

La loi prévoit désormais que les demandeurs peuvent solliciter, afin d'accéder à un document administratif, la publication en ligne de ce dernier (L311-1 et L311-9 du Code des relations entre le public et l'administration, CRPA). Cette diffusion publique doit être faite dans un standard ouvert, aisément réutilisable et exploitable par un système de traitement automatisé (L300-4 du CRPA).

Le département des Hautes-Pyrénées est engagé dans la démarche « Open Data Locale 2 » portée par l'association Open Data France. Le Département est identifié au niveau national au tant qu'Animateur Territorial des Données et souhaite accompagner l'ouverture des données au niveau du territoire en partenariat avec les acteurs du territoire en leur proposant un accès mutualisé à sa plateforme pour diffuser leurs propres données.

Il souhaite poursuivre la mise à disposition progressive de ses données ainsi que celles de ses partenaires de façon universelle.

Il souhaite publier des jeux de données selon des standards définis au niveau national et territorial.

Il est ainsi proposé de poursuivre cette dynamique au service du territoire départemental et des partenaires intéressés.

OBJET : CD 65 – Convention de partenariat pour la diffusion de données ouvertes et intelligentes EPCI et COMMUNES

L'objet de la convention de partenariat avec le Département est de formaliser les conditions de mise à disposition par le Département de jeux de données du partenaire sur le portail qu'il administre.

La convention est conclue pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur le Président propose de désigner Mr Laurent Bazerque comme référent.

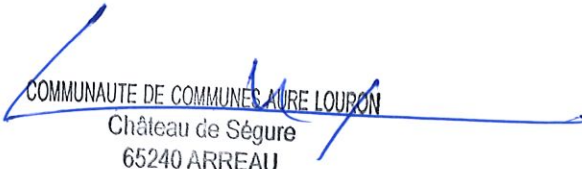
Monsieur le Président demande aux membres du bureau communautaire d'en débattre et de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec le Département des Hautes-Pyrénées.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents, le bureau communautaire décide :

- de valider les propositions exposées par Monsieur le Président ;
- d'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération dont la convention de partenariat avec le Département des Hautes-Pyrénées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Philippe CARRERE


COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU